

1914.

Notre première pensée, à l'issue de la session de Lausanne, doit être pour saluer la grande date qui prend désormais une place prépondérante sur l'horizon olympique. Le Comité International a adopté à l'unanimité le règlement sous lequel va se préparer et se dérouler la manifestation d'où sortira la charte définitive de l'Olympisme restauré. La première pierre de cet édifice essentiel avait été posée à Budapest en 1911. La session de Stockholm en 1912 apprécia et mit au point le travail que, quelques mois plus tôt, une commission spéciale avait élaboré à Bâle. La session de Lausanne a parachevé l'œuvre. Il reste à en faire part aux intéressés et à l'opinion. Nous publions ci-après en trois langues le programme du Congrès de Paris. Nos lecteurs comprendront la portée de ce document contresigné par les représentants de tant de pays divers.

Une telle publication ne nous laisse dans le présent numéro que la possibilité de rendre compte de la session du Comité International. Nos numéros suivants seront consacrés au Congrès de Lausanne dont le succès a surpassé l'attente de tous ceux qui y ont participé.



Programme et Règlements du Congrès de Paris.

Texte français.

I° Préambule.

CONVOCATION.

Le Congrès de 1914 a été convoqué par le Comité International Olympique pour répondre au désir exprimé dans la plupart des pays de voir une législation unique, régir désormais les différentes épreuves des Jeux Olympiques.